

Fribourg, le 2 juillet 2025

Communiqué de presse

La CPEF se donne des objectifs climatiques ambitieux pour son parc immobilier

Après avoir adapté son portefeuille de titres et soucieuse de son impact environnemental, la CPEF se fixe des objectifs climatiques ambitieux à l'horizon 2030 pour son parc immobilier, allant au-delà des exigences fixées par la Confédération. Pour les atteindre, elle engage un vaste projet de rénovation.

En Suisse, près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent du secteur immobilier. Pour y remédier, la Confédération a fixé des objectifs climatiques pour 2040 et 2050. La CPEF a opté pour une stratégie plus ambitieuse avec des objectifs à plus court terme, soit en 2030.

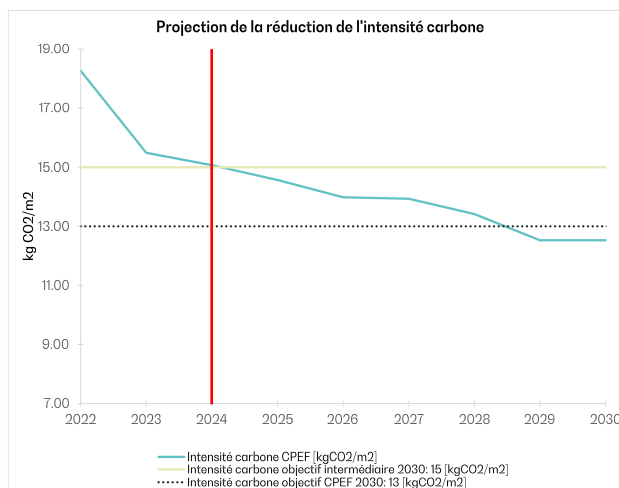
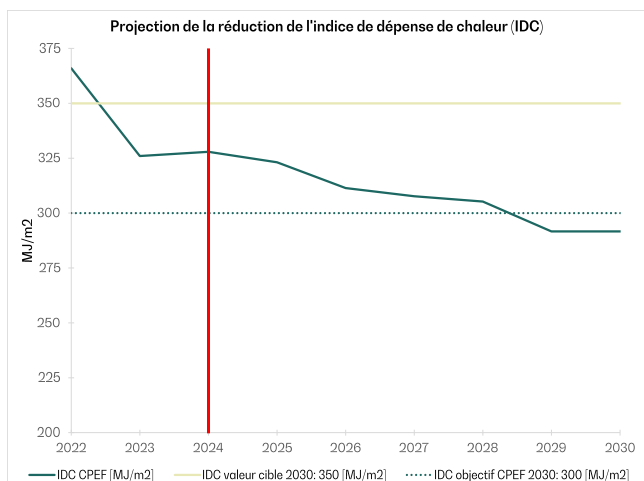
Le parc immobilier de la CPEF représente 24 % de ses actifs. Soucieuse de son impact environnemental, la Caisse a engagé, depuis 2019, des réflexions pour rendre son parc immobilier moins gourmand énergétiquement. Elle a mis en place un système de suivi énergétique en collaboration avec Signa-Terre, spécialiste du domaine. Grâce aux données collectées, la Caisse a pu développer une stratégie de rénovation énergétique cohérente et ciblée. Ce travail a permis d'identifier les sites prioritaires et de poser les bases d'un plan d'action à long terme.

Des objectifs ambitieux pour 2030

La CPEF s'est fixé des objectifs concrets à l'horizon 2030, allant au-delà de ceux de la Confédération :

- Réduire l'indice moyen de dépense de chaleur (IDC) de son parc à 300 MJ/m² (contre 350 MJ/m² comme valeur cible en 2030)
- Réduire l'intensité carbone moyenne à 13 kg CO₂/m² (contre 15 kg CO₂/m² comme objectif intermédiaire en 2030 scope 1+2*)

*Scope 1 (mazout, gaz, pellet) + Scope 2 (Electricité des communs, électricité part pompe à chaleur, chauffage à distance), facteurs de conversions de CO₂ selon norme SIA 380/KBOB



Pour atteindre ces objectifs, la Caisse engage un vaste projet de rénovation de son parc immobilier, qui se déploiera de manière progressive au cours des prochaines années.

Des rénovations sur plusieurs années

Les analyses de bâtiments et études de faisabilité technique et économique sont en cours. D'ici à l'automne 2025, la Caisse validera les premières mises à l'enquête d'immeubles à rénover. Une fois cette validation effectuée, un premier lot de demandes de permis de construire sera déposé. D'autres suivront progressivement, au rythme de l'avancement des études et de la planification.

Concilier durabilité et performance

La rénovation des immeubles doit concilier deux objectifs pouvant être contradictoires : adopter une approche proactive en matière de durabilité, mais sans péjorer la performance attendue des immeubles ce qui prêterait les assurés de la Caisse.

Avec cette démarche, la CPEF concilie engagement climatique et exigence de performance dans l'intérêt des personnes assurées.